



## INSCRIPTIONS

Les inscriptions à l'événement se font exclusivement sur la plateforme d'inscription helloasso.com, à partir du 31 janvier 2024 à 12h et jusqu'au 27 Avril 2024 à 22h.

Le participant s'engage à ne renseigner que des informations sincères relatives à son identité.

Chaque nageur ne peut être inscrit qu'une fois à la même épreuve. Les inscriptions multiples d'une même personne sur une même course sont interdites.

Toute inscription est individuelle, personnelle, et définitive.

Lors de l'inscription, vous devez choisir le type de nage : sans palme, bi palme ou monopalme, ce choix n'est pas modifiable après validation des inscriptions.

Aucun transfert de dossard n'est autorisé pour quelque motif que ce soit.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Le règlement par carte bancaire est obligatoire lors de votre inscription en ligne. Aucune inscription par téléphone ou par courrier ne sera prise en compte. Vous recevrez une confirmation de votre inscription par e-mail. Pour toute demande ou réclamation relative à l'inscription, veuillez nous contacter par mail à [remerschen2024@uep.fr](mailto:remerschen2024@uep.fr)

## CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour participer à l'événement, vous devez être âgé de 12 ans minimum.

Tout nageur ne respectant pas les catégories d'âge ne pourra concourir dans les épreuves en question.

Tous les mineurs devant être accompagnés par un majeur responsable, ceux-ci seront tenus de s'assurer de la bonne information relative à leurs mineurs (données communiquées, présentation des documents d'identité, certificat médical et autorisation parentale)

Les représentants légaux des participants de moins de 18 ans au jour de la course, devront télécharger et mettre en ligne sur la plateforme d'inscription l'autorisation parentale, le plus rapidement possible et au plus tard le 27 avril 2024.

L'autorisation parentale doit être datée de moins de 8 mois au jour de l'événement et le modèle est à disposition ici.

L'organisation se réserve le droit de ne pas accepter le document si celui-ci n'est pas valable.

Pour valider votre participation, il est OBLIGATOIRE ET INDISPENSABLE de télécharger AVANT LE 27 avril 2024 SUR VOTRE PROFIL un certificat médical ou une licence (en fonction de votre situation : Nageur AVEC palmes /Nageur SANS palmes).

	Nageurs sans palme	Nageurs avec palmes
<b>Certificat médical</b> - De moins de 1 an au jour de la course qui mentionne « non-contrindication de la nage en eau libre en compétition »	Accepté	Accepté
<b>Licence Natation</b> - Eau libre promotionnelle - Natation pour tous - Compétition eau libre	Accepté	Accepté
<b>Licence Triathlon</b> - Compétition - Compétition Jeune	Accepté	Non accepté
<b>Licence Plongée</b> - Le CACI (certificat médical) associé à la licence FFESSM doit autoriser la pratique de la nage en eau libre.	Non accepté	Accepté
<b>Licence FINA</b> - Licence d'une fédération affiliée à la FINA	Accepté	Accepté

## RETRAIT DES DOSSARD

Les dossards seront à retirer, sur présentation des pièces suivantes :

- La confirmation d'inscription avec le QR code (imprimée ou sur votre téléphone)
- pièce d'identité

Equipement et nage autorisée

Les concurrents qui participent aux courses avec palme doivent suivre le règlement de la Fédération Française Etude et de Sports Sous-Marin en vigueur à la date de la compétition.



Les concurrents qui participent aux courses avec palmes peuvent concourir avec des équipements dont les caractéristiques sont libres : tous les types de palmes, tubas, combinaisons, lunettes ou masque sont autorisés.  
Sont proscrits plaquette de natation, pull-buoy, planche de natation et écouteurs.

Les concurrents qui participent sans palme doivent suivre le règlement de la Fédération Française de Natation en vigueur à la date de la compétition.

Les concurrents qui participent aux courses sans palmes peuvent concourir avec des équipements dont les caractéristiques sont libres : tous les types de tubas, combinaisons, lunettes ou masque sont autorisés.  
Sont proscrits palmes, plaquette de natation, pull-buoy, planche de natation et écouteurs.

Le retrait des dossards se fait exclusivement le jour de la compétition ou selon un horaire qui sera diffusé par les organisateurs.  
Si le participant ne dispose pas le jour de la course des documents visés ci-dessus l'organisation se réserve le droit, pour des raisons de sécurité, de refuser la remise du dossard, et ce sans que le participant ne puisse solliciter une quelconque indemnisation à ce titre.

Le pot du bonnet est obligatoire. (MAJ du 24/03/2024)

## CLASSEMENTS

### *Catégorie de classement selon année de naissance*

Juniors (2007 à 2012)

Séniors (2000 à 2006)

Maîtres (1999 et moins)

### *Courses*

Les 3 premiers des courses sont classés selon les descriptions suivantes :

- Course 1200m
  - Sans palme : Juniors, Séniors, Maitres
  - Bipalmes : Juniors, Séniors
  - Monopalme : Juniors, Séniors
  
- Course 2400m
  - Sans palme : Juniors, Séniors, Maitres
  - Bipalmes : Juniors, Séniors, Maitres
  - Monopalme : Juniors, Séniors, Maitres
  
- Course 3600m
  - Sans palme : Juniors, Séniors, Maitres
  - Bipalmes : Juniors, Séniors, Maitres
  - Monopalme : Juniors, Séniors, Maitres

## CONSIGNES

Il sera possible de laisser vos effets personnels gratuitement à la consigne sur le site de la compétition.

Des vestiaires sont également mis à votre disposition sur le site de la compétition.

La responsabilité de l'organisation ne pourra être engagée en cas de vol d'effets personnels, en cas d'effraction ou de vol de véhicule aux abords du site qui demeurent sous la responsabilité personnelle des participants.

## ASSURANCES

Responsabilité civile : conformément à la législation en vigueur, l'Organisateur a souscrit une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile professionnelle.

Individuelle accident : Il est recommandé aux participants non licenciés de souscrire une police d'assurance individuelle accident.

L'Organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, bris, perte, etc..) subis par les biens personnels des participants. Les participants ne pourront donc se retourner contre l'Organisateur pour tout dommage causé à leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.



## MODIFICATION – REPORT – ANNULATION

Si les circonstances l'exigent, l'Organisateur se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours, la position des ravitaillements et des points chronométriques, de reporter la date et/ou les horaires de l'évènement, d'arrêter l'évènement en cours, de l'annuler ou de mettre en place un itinéraire de repli.

Toute modification du tracé des courses imposée par des conditions de sécurité pourra être mise en place sur décision des organisateurs. Ils ne sauraient être tenus pour responsables de cette modification, et aucun remboursement ne pourra être exigé en cas de modification du parcours pour des raisons de sécurité.

Si l'évènement devait être annulé ou reporté pour tout motif indépendant de la volonté de l'Organisateur présentant les caractères de la force majeure (décision de l'autorité administrative compétente, intempéries, motif sanitaire de type pandémie ou épidémie, motif sécuritaire ou d'ordre public, ...), aucune indemnisation de quelque nature que ce soit ne pourra être sollicitée auprès de l'organisation.